

# APEMSAC - Association pour l'élaboration de mécanismes de soutien pour les arts du cirque

## PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 9 juin 2008

### Présents :

Marie Paule Bancel, Rémy Bovis, Marc Fouilland, Christophe Hery, Gérard Marcon, Luc Molins, Sandrine Pouillet, Jean François Pujol, Alain Pacherie, Jean Vinet,

### Représentés :

Christophe Crampette (par Alain Taillard), Lyliane Do Santos (par Bérengère Monier), Bernard Turin (par Eric Goubet), Rose Cosson (par Luc Molins).

### Ordre du jour

- 1) Signature de la feuille d'émargement
- 2) Validation des rapports
  - Rapport moral
  - Rapport d'activités
  - Rapport financier
- 3) Validation des orientations
  - Rapport d'orientation
  - Budget prévisionnel
- 4) Questions diverses

\*\*\*

### **1) Signature de la feuille d'émargement**

**Le quorum étant atteint, à raison de 14 membres à jour de leur cotisation, présents ou représentés, sur un total de 32 membres. L'assemblée générale ordinaire peut donc délibérer valablement. Elle est placée sous la présidence de Marc Fouilland, Alain Taillard assure le secrétariat.**

\*\*\*

### **2) Validation du rapport moral et du rapport d'activités**

Le Président fait lecture de son rapport moral et d'activités, rapport qui se termine sur les orientations 2008. Le point essentiel, sur lequel il insiste, est le non achèvement des travaux objets de l'association. Certes les actions sont en cours et elles portent leurs fruits, mais il faut les poursuivre. Le Président rappelle, qu'en conséquence, une assemblée générale extraordinaire est convoquée dans la suite de l'assemblée générale ordinaire, afin de proroger la durée de l'association initialement fixée à deux ans.

Le débat qui suit, permet de répondre à quelques questions relatives à la rencontre de l'Apemsac avec le CNV ; pointe qu'en l'état actuel des travaux engagés par le Ministère de la Culture (entretiens de Valois, réorganisation de la DMDTS, réorganisation budgétaire...), il est illusoire d'attendre une réponse rapide quant à l'éventuelle entrée du cirque au CNV ; relève le manque de communication sur les travaux de l'Apemsac en direction du réseau professionnel, notamment les compagnies. Le travail sur la communication sera d'ailleurs un axe essentiel des activités de l'association sur l'année à venir.

**Décision : Le rapport moral et le rapport d'activités sont validés à l'unanimité des présents et représentés.**

\*\*\*

### **3) Validation du rapport financier**

Le Trésorier présente l'arrêté des comptes 2007. En l'état actuel de l'activité de l'association, ceux-ci sont on ne peut plus simples. Les recettes sont exclusivement composées des cotisations et se montent à 2.045,00 €, et les quelques rares dépenses (frais bancaires, hébergement du site,...) s'établissent à hauteur de 398,47 €. Le résultat de l'exercice 2007 est donc positif à hauteur de 1.646,53 €, qu'il est proposé d'affecter aux réserves.

**Décision : Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents et représentés. Quitus est donné au Trésorier. Le résultat est affecté aux réserves.**

\*\*\*

#### 4) Validation des orientations

- **Rapport d'orientation**

Le rapport d'orientation a été présenté et validé en même temps que le rapport moral et d'activités.

- **Budget prévisionnel**

Le budget prévisionnel est d'une grande simplicité. Les ressources se limiteront a priori exclusivement à la perception des cotisations, aucune dépense importante n'est prévue. Toutefois, si l'étude économique préliminaire à l'entrée de l'Apemsac au CNV devait être lancée d'ici à la fin de l'année 2008 et que l'Apemsac participe à son financement et recherche à cette fin des subventions, un budget spécifique serait alors établi et présenté au Conseil d'Administration, qui aurait alors toute latitude pour le valider.

Aucune question diverse n'ayant été soumise à l'assemblée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,  
Marc Fouilland.

## **Rapport moral, bilan d'activité 2008 et perspectives de l'APEMSAC**

La Fédération Française des Ecoles de Cirque, le Syndicat National du Cirque, le Syndicat du Cirque de Création, et Territoires de Cirque sont les quatre organisations fondatrices avec le soutien d'Hors Les Murs et de certains militants, représentants d'écoles de cirque, de cirques, de compagnies, de syndicat de salariés, de structures de diffusion et de production, de collectivités et d'organismes associés, à avoir créé la structure juridique nécessaire à regrouper la profession autour de cet enjeu de structuration et de développement de notre secteur d'activité

A la création de l'association pour l'élaboration de mécanismes de soutien pour les Arts du Cirque, nous nous sommes donné deux ans pour faire aboutir notre réflexion. Cette réflexion débouche aujourd'hui sur des préconisations qui ne sauraient toutefois se substituer aux dispositifs existants dans le cadre des politiques publiques, mais au contraire les préciser et les compléter :

- la nécessité de recréer une solidarité active dans le secteur
- la nécessité de disposer de nouveaux mécanismes de soutien à la création, la production et la diffusion de spectacles de cirque
- la nécessité de disposer de nouveaux mécanismes de soutien à la construction d'un réseau d'équipements pour les spectacles et la formation circassiens, et de repérer d'avantage des lieux d'accueil de chapiteau
- la nécessité d'un fonds de soutien assis sur une taxe sur les recettes
- l'impossibilité de créer un fonds de soutien autonome
- **la faisabilité d'intégrer les Arts du Cirque au sein de l'Etablissement Public du Centre National des Variétés**
- la nécessité d'un accompagnement politique, administratif et financier de l'état pour intégrer le Centre National des Variétés
- la nécessité de maintenir une structure d'échange interprofessionnel pour l'ensemble du secteur des Arts du Cirque

Lors de cette saison 2007 2008 nous avons consacré nos travaux à deux axes principaux, d'une part la faisabilité avec le Centre National des Variétés et d'autre part la concertation au niveau de l'évolution des dispositifs de formation et des diplômes en cours.

Concernant le premier point il apparaît que l'entrée du cirque dans les compétences du CNV permettrait de répondre, avec certaines garanties, à de nombreux besoins du secteur. Une étude économique resterait à faire. Même dans cette perspective il apparaît nécessaire de maintenir une plate forme d'échange, qui existe maintenant au sein de l'Apemsac. Celle-ci a particulièrement bien fonctionné :

- autour de la formation où l'objectif n'était pas nécessairement d'arriver à un consensus mais bien d'avoir un débat libre avec l'ensemble des membres concernés par la structuration de la filière formation ;
- autour de l'itinérance où les rencontres et les échanges avec le milieu du cirque traditionnel ont permis de poser les enjeux.

Si on ajoute à ces éléments les rencontres avec le CNV, un accord favorable interne à celui-ci pour avancer sur l'intégration du cirque, et les prises de contacts avec Sénateurs et Députés, nous pourrions conclure qu'il est temps de dissoudre l'association tant **l'objectif semble proche d'être atteint, mais il n'en est rien !**

En effet pour que nos propositions puissent aboutir, il est nécessaire que notre réflexion soit partagée avec le Ministère de la Culture, et là en dehors d'un rendez-vous avec le cabinet du Ministre et des discussions informelles, nous devons constater qu'il n'a pas été possible d'avancer. Certes le sujet est complexe et nécessite une synergie entre les services du Théâtre et de la Musique, mais surtout la DMDTS est « mobilisée » par d'autres chantiers, en particulier les entretiens de Valois. Pourtant notre analyse et nos propositions pourraient trouver leur place dans ces entretiens.

Nous devons continuer et espérer une période de dialogue plus favorable avec le Ministère, sans pour autant oublier les rapports avec les collectivités territoriales et leurs instances représentatives.

Nous proposons donc, non pas de mettre en suspend nos travaux, mais de les poursuivre en prolongeant de deux ans la durée de vie de notre association et en nous fixant les objectifs suivants :

- maintenir une plate-forme d'échange sur les sujets d'actualités et sur les besoins du secteur
- permettre la réalisation d'une étude économique évaluant les recettes concernées par l'application éventuelle d'une taxe sur les spectacles de « cirque » qui est le préalable à toute décision du CNV
- poursuivre la connaissance du fonctionnement du CNV et de ses enjeux au regard de ceux du secteur circassien
- faire partager notre réflexion à l'ensemble des professionnels du secteur du cirque par de réelles démarches de sensibilisation et de communication
- continuer à sensibiliser les décideurs sur l'extension, au cirque, de la taxe et en conséquence l'extension du champ de compétence du CNV
- partager dès que possible notre réflexion avec le Ministère et les Collectivités territoriales

Voici donc les axes que nous pouvons nous fixer pour l'année prochaine si vous acceptez de modifier les statuts de notre association pour poursuivre ses buts.

Je tiens à remercier ceux qui se sont investis dans nos travaux et en particulier la FFEC, son directeur Alain Taillard, qui a assuré le secrétariat de notre association ces derniers mois.

Le président